

| | | |
|---|---------------------------------------|--|
| République Française | | |
| Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève | | |
| Extrait du registre des délibérations | | |
| Communauté de communes du Clermontais | | |
| Date de la convocation | Mercredi 1 ^{er} Février 2023 | Séance du Mardi 07 Février 2023 |
| Président de séance | M. Claude REVEL | L'An Deux Mille Vingt-trois, le Sept Février à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL. |
| Secrétaire de séance | M. Joseph RODRIGUEZ | |
| | Votes : 35 | |
| Présents : 30 | Pour : 35 | |
| Absents : 10 | Contre : 0 | |
| Représentés : 5 | Abstention : 0 | |
| Rapporteur | Claude REVEL | |

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Christiane FULCRAND (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Patrick JAURES (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Aleix BERTRAND (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Laurent ALBERT (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Aleix BERTRAND (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Arnaud MOULS (Canet), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Syndicat mixte du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze – Désignation de représentants de la Communauté de communes du Clermontais

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020.07.22.05 portant désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontais au Syndicat mixte du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze,

Considérant que le Conseil communautaire peut procéder à la désignation de membres auprès d'organismes extérieurs,

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Considérant qu'en raison de la démission de Monsieur PEREZ et Monsieur ARRIBAT, et suite à l'installation de nouveaux conseillers communautaires, il appartient aux membres du Conseil communautaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Syndicat mixte du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze,

Considérant qu'en raison des modifications statutaires, il y a lieu de procéder à la désignation d'un suppléant du Président de la Communauté de communes, désigné délégué titulaire de droit du Comité syndical,

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **DESIGNE** un représentant titulaire et deux représentants suppléants de la Communauté de communes du Clermontais au sein du Syndicat mixte du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze :

Titulaire :

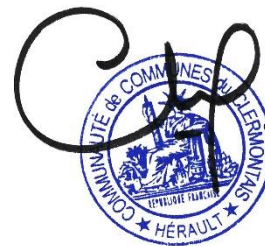
Monsieur Jean-Claude CLOZIER

Suppléants :

Monsieur Jean-Philippe OLLIER

Monsieur Jean-François FAUSTIN

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.